

25 ans après : vivons-nous une nouvelle époque ?

Débat « tiré du sac », suivi de l'AG annuelle

Mercredi 11 mars 2026 à partir de 18h30

Habitat Jeunes Les Oiseaux

48 rue des Cras, Besançon, salle du restaurant

www.epibesancon.fr/

« Si l'exercice du pouvoir par la gauche apporte des transformations sociales attendues, il produit dans le même temps une nette atténuation des capacités de réflexion, de proposition, d'innovation et d'anticipation.



Lionel Jospin et Paulette Guinchard
en mars 2001

Ce constat peut être fait tant au plan national qu'au plan local, à Besançon comme ailleurs.

L'expérience montre que les partis politiques, notamment mais pas seulement quand ils sont dans la majorité, n'apparaissent pas comme des lieux suffisants pour stimuler à eux seuls une réflexion productive et audacieuse. »

Ainsi débutait le préambule des statuts d'EPI, enregistrés en avril 2001, il y a 25 ans, dans l'entourage de Paulette Guinchard, entrée au Gouvernement un mois plus tôt.

L'impression première qui domine à la lecture de ces lignes est que nous avons changé d'époque (la gauche unie au pouvoir). Mais immédiatement surgit l'idée que le constat n'a malheureusement pas vieilli : les partis politiques sont à la fois indispensables dans une démocratie libérale et en difficulté dans leur rôle d'élaboration de projets collectifs. Nous sommes nombreux à les avoir désertés sans pour autant être satisfaits de ce choix.

Nous voulons profiter de ce 25^{ème} anniversaire pour discuter, après une courte introduction, de ce qui a changé durant ce quart de siècle dans la vie politique, sociale et sociétale ainsi que sur les principes qui ont fondé notre association (voir au dos le préambule des statuts).

Si nous devons la créer ou la refonder aujourd'hui, aurions-nous quelque chose à y changer ?

Déroulement de la soirée

- **18h30-20h** : Débat « sorti du sac ».
- **20h** : Casse-croûte (une participation de **15 €** sera demandée ; pour faciliter l'organisation, merci de vous inscrire en répondant à ce message **avant le 10 mars**).
- **20h45** : Assemblée générale statutaire.
 - o Rapports moral et d'activité, financier.
 - o Perspectives.
 - o Élection du Conseil d'Administration. (Les candidatures au CA sont à nous adresser par email epibesancon@yahoo.fr avant le 10 mars.)

Préambule des statuts d'EPI

(avril 2001)

Préambule

- 1. Si l'exercice du pouvoir par la gauche apporte des transformations sociales attendues, il produit dans le même temps une nette atténuation des capacités de réflexion, de proposition, d'innovation et d'anticipation. Ce constat peut être fait tant au plan national qu'au plan local, à Besançon comme ailleurs. L'expérience montre que les partis politiques, notamment mais pas seulement quand ils sont dans la majorité, n'apparaissent pas comme des lieux suffisants pour stimuler à eux seuls une réflexion productive et audacieuse.*
- 2. On ne peut se résoudre à un tel constat qui conduit de nombreux militants, citoyens, professionnels, représentants de la société civile, etc., à ne pas s'engager dans une réflexion et une action politiques. Ils sont pourtant porteurs d'une expérience irremplaçable ; ils font preuve d'innovation politique dans leurs champs d'activités respectifs, professionnels ou associatifs ; ils peuvent apporter, de façon complémentaire aux partis politiques, un concours de premier plan à la recherche de solutions politiques nouvelles.*
- 3. S'appuyant sur la culture d'une gauche bisontine ouverte, une volonté existe de trouver des réponses plus modernes et mieux adaptées à une société qui se transforme et se renouvelle à grande vitesse, s'ouvre à des problématiques nouvelles et appelle des solutions pour lesquelles on ne peut tout attendre de l'État.*
- 4. Un lieu doit exister à Besançon et sa région pour :*
 - Favoriser le débat ouvert et libre, l'exploration de voies nouvelles pour une société dynamique, plus démocratique, plus solidaire et respectueuse de l'environnement.*
 - Permettre à des personnes d'origines professionnelles et associatives diverses, de se rencontrer, d'échanger et de débattre.*
 - Ouvrir des réflexions sur des enjeux politiques et de société et susciter des propositions.*

C'est pourquoi :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre " Espace Politique d'Innovation - EPI".